

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES FORMATIONS ET ÉVÈNEMENTS

Etat: 12/2025

1. Champ d'application

Ces conditions générales s'appliquent à tous les formations et évènements tels que les séminaires, les ateliers, les webinaires, etc. (ci-après manifestations) et s'appliquent à toutes les offres de FMH Consulting Services AG (FMH CS), indépendamment du fait que des frais de participation soient facturés ou que la participation soit gratuite.

2. Inscription et paiement

Les participants peuvent s'inscrire via le site internet www.fmhservices.ch. Le nombre de participants par manifestation est limité. L'inscription est définitive.

L'inscription oblige le participant à payer les frais de participation, lorsque ces frais sont exigés. FMH CS se réserve le droit de facturer les frais de participation au moment de l'inscription. Dans ce cas, le non-paiement n'est pas considéré comme une annulation.

3. Annulation et non-participation

L'annulation doit se faire par courriel et n'entraîne aucun frais jusqu'à sept jours avant la tenue de la manifestation. En cas d'annulation ultérieure, les frais suivants doivent être payés, même si la manifestation est proposée gratuitement et cela indépendamment du motif de l'annulation.

Pour les manifestations gratuites :
à partir de 7 jours avant la manifestation CHF 100.
En cas de non-participation sans annulation préalable CHF 150.

Pour les manifestations payantes :
à partir de 7 jours avant la manifestation CHF 100.
En cas de non-participation sans annulation préalable, la totalité des frais de participation est due.

Il incombe aux participants de conclure une éventuelle assurance annulation.

4. Nombre de places et tenue du séminaire

Afin de pouvoir tenir les manifestations dans des conditions optimales, FMH CS fixe pour chaque manifestation un nombre de participants qui peut, si nécessaire et/ou sur ordre des autorités, être adapté. Les places sont attribuées dans l'ordre des inscriptions. S'il n'y a pas assez de participants, la manifestation n'a généralement pas lieu. Les participants sont informés en conséquence.

5. Organisation

5.1 Organisation de la manifestation/force majeure

Pour des raisons d'organisation, FMH CS se réserve le droit de reporter ou regrouper les manifestations, de changer le lieu ou d'annuler à bref délai les manifestations ou d'en réduire la durée. En cas d'empêchement d'un intervenant ou d'un responsable de la manifestation, FMH CS peut procéder à un changement de personne ou engager une suppléance. FMH CS se réserve le droit de transformer, aux mêmes conditions, la manifestation locale en manifestation à distance (webinaire, podcast, etc.), si la manifestation ne peut pas avoir lieu sur place.

5.2 Changement de la direction de la manifestation ou des intervenants

FMH CS se réserve le droit de changer à brève échéance la direction de la manifestation, respectivement les intervenants et d'adapter à tout moment le programme de la manifestation. Il n'existe aucun droit à la réduction des frais de participation, ni à la résiliation du contrat.

5.3 Exclusion de la participation

FMH CS se réserve le droit d'exclure pour de justes motifs un ou plusieurs participants. Si les frais de séminaire ont déjà été payés, le participant a droit à un remboursement, pour autant que l'exclusion ne soit pas motivée par le comportement du participant.

6. Clause de non-responsabilité/assurance

FMH CS décline toute responsabilité pour les dommages subis dans le cadre des manifestations organisées par ses soins. Chaque participant est tenu de disposer d'une couverture d'assurance suffisante (p. ex. contre les conséquences financières d'un accident, d'un vol ou d'un empêchement, etc.). La participation à la manifestation se fait aux risques et périls du participant. Les participants s'engagent à respecter pendant toute la durée de la manifestation les règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en vigueur et les instructions de FMH CS (y compris les entreprises partenaires, p. ex. pour des locaux loués).

7. Protection des données

Le traitement des données personnelles s'effectue conformément à nos directives relatives à la protection des données, disponibles sur www.fmhservices.ch. En s'inscrivant à une manifestation, les participants confirment avoir pris connaissance des directives relatives à la protection des données et des principes relatifs au traitement des données personnelles qui y figurent.

8. Enregistrement vidéo et audio

Sans l'accord explicite de FMH CS et de tous les participants respectifs, il est interdit de réaliser des enregistrements vidéo ou audio des manifestations de FMH CS.

9. Modifications

Les modifications du programme des manifestations, des prix et des conditions générales pour les formations et événements demeurent réservées.

10. For

Toutes les relations juridiques avec FMH CS sont régies par le droit suisse. Le for se trouve au siège de FMH CS.

Si vous avez des questions, nous vous prions de contacter l'administration de FMH CS, tél. 041 244 60 60.

CONSULTING

FMH Consulting Services AG

Téléphone 041 244 60 60

mail@fmhconsulting.ch, www.fmhservices.ch